



## Titre de visa long sejour demande avec femme enceinte

Par **lyndaa66**, le **26/11/2018** à **21:36**

Bonjour, je souhaiterais avoir des conseils s'il vous plait.

Voila apres avoir recu l'avis favorable pour venir travailler en France pour un membre de ma famille en sachant qu'il a une femme enceinte de 6/7 mois, aurait-it une possibilité que lorsque l'on remplit la demande de titre de visa long sejour pouvons nous demander en meme temps si il y aurait la possibilité qu'il amene sa femme enceinte en meme temps que lui ?

Merci,  
Cordialement

Par **delicatess**, le **26/11/2018** à **22:46**

Bonsoir.

La liberté d'aller et venir est un droit fondamental qui régit les sociétés humaines.  
Toutes les organisations qui discréditent ce droit sont en faute.

Par **lyndaa66**, le **26/11/2018** à **23:17**

Bonsoir,  
Merci de votre réponse,

donc il y a une possibilité qu'il demande, lors de son entretien, si il peut faire venir sa femme enceinte ? Le visa qu'elle aura ne sera donc pas le même ?

Par **morobar**, le **27/11/2018** à **08:15**

Bonjour,  
Vraisemblablement aucune possibilité, d'autant que le mariage évoqué n'est pas transcrit dans l'état civil français.  
Mais rien n'empêche de demander.  
"Toutes les organisations qui discréditent ce droit sont en faute."  
La faute c'est d'écrire n'importe quoi et d'en prendre l'habitude en sus.

Par **lyndaa66**, le **27/11/2018** à **09:57**

Bonjour, merci pour votre réponse,  
D'accord je lui dirais de demander au cas où si il ne peut pas ce n'est pas grave il fera les papiers nécessaire pour faire venir sa femme et son enfant plus tard, je vous remercie pour ces réponses

Par **amajuris**, le **27/11/2018** à **10:46**

bonjour,  
il pourra effectivement faire une demande de regroupement familial pour faire venir son enfant et son épouse, mais il y a des conditions de logement et de revenus à satisfaire.  
voir ce lien:  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>  
salutations

Par **lyndaa66**, le **27/11/2018** à **10:57**

Bonjour, merci pour votre réponse,  
En effet je connaissais déjà cette demande il faut attendre une durée minimum de 12 mois (12 fiches de salaires) et avoir un logement adéquat également, je pensais plutôt à la faire venir juste avant qu'elle accouche, pour que son bébé bénéficie de la nationalité française dès qu'il naît sur le territoire français et qu'elle puisse commencer sa vie en France avec son mari

Par **amajuris**, le **27/11/2018** à **14:29**

Le simple fait de naître en France ne donne pas la nationalité française.  
La France applique le double droit du sol.